

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	20/09/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/10/2024

OBJET :**Relevé de décisions****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Olivier BUTEUX , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Jérôme MAZET procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Paskale ROUGON procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, Mme Mélissa FOULQUE procuration à Mme Evelyne COLONNA, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Esther GONON

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Joël REYNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n° 2020_05_7 du 28 mai 2020, le Conseil municipal a ainsi délégué une vingtaine de ses compétences à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
16/07/2024	Demande de financement aire de jeux pour enfant en situation de handicap	fonds départemental de compensation du Handicap	25 000,00 €
10/07/2024	Demande de subvention Skatepark - modifie et remplace la décision N°D2024_01_26_ DU 19 janvier 2024	Etat (DSIL) Agence Nationale du Sport (ANS) Région SUD Conseil Départemental des Hautes-Alpes Fonds de Concours EPCI	Etat (DSIL) : 100 000 € Agence Nationale du Sport (ANS) : 113 536 € Région SUD : 50 000 € Conseil Départemental des Hautes-Alpes : 164 259,72 € Fonds de Concours EPCI : 96 881 €
08/07/2024	Demande de subvention pour le projet de rénovation : traitement de l'usine de production d'eau potable de Gap	Agence de l'eau Département	Agence de l'eau : 398 356 € Département : 79 671 €
12/06/2024	Objet : Demande de fonds de concours «Re lamping led (gymnases, Alp'Arena)»	Conseil Départemental des Hautes-Alpes Fonds de Concours EPCI	Conseil Départemental des Hautes-Alpes : 34 474,80 € Fonds de

			Concours EPCI :10 834,90 €
	Demande de fonds de concours «changement des menuiseries de la Mairie Centre et de la Maison des Habitants»	Conseil Départemental des Hautes-Alpes Fonds de Concours EPCI	Conseil Départemental des Hautes- Alpes : 73 631,40 € Fonds de Concours EPCI : 85 903,30 €
28/05/2024	Demande de subvention au titre des enveloppes cantonales pour l'équipement du studio de danse du Conservatoire à rayonnement départemental	DEPARTEMENT	10 163,76 €
28/05/2024	Décision modificative - Demande de subvention pour l'aménagement du studio de danse du CRD	ETAT (DSIL) DEPARTEMENT	ETAT (DSIL) : 44 900,4 € DEPARTEMENT : 44 900,4 €

Indemnités de sinistre reçues :

Date de la décision	Date de du sinistre	Assurance	Objet du sinistre	Montant TTC
27/5/2024	10/10/23	PACIFICA	Vitre porte stade endommagée	570€
27/5/2024	23/4/24	AXA	Lampadaire endommagé	1939.78
21/6/2024	17/11/23	MMA	Remboursement dégât véhicule	781.04€
21/6/2024	2/12/23	MMA	Salle CS BEAUREGARD endommagée	382.41€
19/8/2024	4/12/23	MAAF	LAMPADAIRE ENDOMMAGE RTE DE MALCOMBE	4470.68€
19/8/2024	3/2/23	AREAS	FEU PIETON ENDOMMAGE RUE DES PINS	629.52€
19/8/2024	30/5/24	ORSATELLI	POTELET ENDOMMAGE REU DE VILLENEUVE	278.18 €

Tarifs :

Décision du 31/05/2024 : Conservatoire à Rayonnement Départemental : Création d'un tarif forfaitaire pour la location de costumes de scène pour les élèves de danse :

Costume pour les élèves des classes éveil et initiation	15 €
Costume pour les élèves de 1er cycle	20 €
Costume pour les élèves de 2ème et 3ème cycle	25 €

Décision du 31/05/2024 : Conservatoire à Rayonnement Départemental : création de tarifs pour la location de ses instruments de musique

Tarifs à compter du 1er juin 2024	Gap	Hors Gap
2 Jours	150 €	250 €
Jour supplémentaire	50 €	50 €

POPULATION :

Délivrances et reprises de concession funéraires :

Vente et Renouvellement de Concessions			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
04/06/24	Renouvellement famille MONTANINO	15 ans	151.60 €
07/06/24	Renouvellement famille ZENI	30 ans	1200.00 €
11/06/24	Acquisition famille PEYCELON	30 ans	1200.00 €
11/06/24	Renouvellement famille PAGENOT	30 ans	1200.00 €
11/06/24	Renouvellement famille TOBIAESON	30 ans	1200.00 €
12/06/24	Renouvellement famille LANGLOIS	50 ans	5000.00 €
14/06/24	Renouvellement famille ANTOINE / PIERINI	30 ans	1200.00 €
14/06/24	Renouvellement familles MARCELLIN / PERNET	30 ans	1200.00 €
14/06/24	Renouvellement famille CALVI	30 ans	1200.00 €
18/06/24	Renouvellement famille LACHAPELLE	15 ans	151.60 €
18/06/24	Renouvellement familles ARCOFORA /	30 ans	1200.00 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Vente et Renouvellement de Concessions			
	MATTEI		
24/06/24	Renouvellement familles AIME-BLANC / GARCIA	30 ans	2291.60 €
25/06/24	Acquisition famille GALOPIN / PROVENSAL	50 ans	2500 €
27/06/24	Renouvellement famille QUEYREL	30 ans	2400.00 €
27/06/24	Renouvellement famille VERZEROLI	30 ans	2400.00 €
05/07/27	Renouvellement famille REYMOND	30 ans	2400.00 €
05/07/24	Renouvellement famille DORFMANN	30 ans	1200.00 €
05/07/24	Renouvellement famille GUYOT	30 ans	1200.00 €
10/07/24	Renouvellement famille KAZAZIAN	15 ans	151.60 €
10/07/24	Renouvellement familles BERVOUX / TEI	30 ans	1200.00 €
10/07/24	Renouvellement famille PAUL	30 ans	1145.80 €
12/07/24	Renouvellement famille RUBINO	15 ans	1200.00 €
18/07/24	Renouvellement famille CHAPPA	30 ans	1200.00 €
02/08/24	Renouvellement famille CAREMELLE	30 ans	1200.00 €
14/08/24	Renouvellement famille ROBERT	30 ans	1200.00 €
16/08/24	Renouvellement famille MARIN	30 ans	1200.00 €
22/08/24	Acquisition famille GRUIT	30 ans	1200.00 €
27/08/24	Renouvellement famille BELLINO	30 ans	1200.00 €
03/09/24	Renouvellement famille NOLIER	50 ans	2500.00 €
03/09/24	Renouvellement famille BAILLE	30 ans	2400.00 €
03/09/24	Renouvellement famille AUBRY	30 ans	1200.00 €
03/09/24	Renouvellement famille DAVAUT	15 ans	151.60 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Vente et Renouvellement de Concessions			
05/09/24	Renouvellement famille CHALLIER	30 ans	2400.00 €
10/09/24	Renouvellement famille EYRAUD	30 ans	1200.00 €
10/09/24	Acquisition famille QUEIROZ DA SILVA	30 ans	1200.00 €

Vente et Renouvellement de cases de columbarium			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
08/07/24	Acquisition famille LEYDET	15 ans	510.00 €
10/07/24	Renouvellement famille AUBERT	15 ans	510.00€
12/07/24	Renouvellement famille GUIBAUD	15 ans	510.00 €
23/07/24	Acquisition famille JANEL	15 ans	510.00 €
01/08/24	Acquisition famille BROSSIER	15 ans	510.00€
05/08/24	Acquisition famille CHATELAIN	15 ans	510.00 €
08/08/24	Acquisition famille CICCOLA	15 ans	510.00 €
09/08/24	Acquisition famille BERTRAND	15 ans	510.00 €
20/08/24	Acquisition famille GRANIER	15 ans	510.00 €
29/09/24	Acquisition famille BOSQUET	15 ans	510.00 €
02/09/24	Acquisition famille FRACHISSE	15 ans	510.00 €

URBANISME - FONCIER :

Conclusion ou révision de contrats de louage (inf. à 12 ans) :

Décision du 09/09/2024 : Conclusion d'une Convention de mise à disposition par la Commune de GAP au profit de la société EFFICIENCE aux fins de mise à disposition d'un local à usage commercial sis à GAP (05000), 31, Rue du Mazel :

- durée du 02/09/2024 au 02/02/2025 ;
- la location est consentie à titre gratuit ;

Décision du 02/09/2024 : Conclusion d'une convention d'Occupation Précaire par la Société SCI DOMIMAZEL au profit de la Commune de GAP aux fins d'occupation temporaire d'un local à usage commercial sis à GAP (05000) 31, Rue du Mazel

- durée du 02/09/2024 au 02/02/2025 ;
- redevance mensuelle de 500 € ;

Décision du 02/09/2024 : Conclusion d'une convention d'Occupation Précaire par la Commune de GAP au profit de l'ASA du Canal de Gap aux fins d'occupation du local sis 3 rue colonel Roux :

- du Mercredi 4 septembre 2024 et jusqu'au Vendredi 22 novembre 2024 inclus, d'un local à usage de bureau/salle de réunion pour mener une phase de concertation préalable du public prescrite par les dispositions du Code de l'Environnement (Projet de réserve du Chatelar).
- la location est consentie à titre gratuit ;

Décision du 26/08/2024 : Conclusion d'une convention de Prêt à usage par la Commune au profit de Mr Sylvain DUSSERRE aux fins de pâturage, sur les parcelles sises à GAP et cadastrées Section H Numéros 99, 100, 101, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 122 et Section A Numéros 760, 761, 762 et 774 :

- durée de la campagne culturale 2024, soit une durée ferme, définitive et non tacitement reconductible commençant à courir au jour de la signature des présentes pour s'achever au 31/12/2024 ;
- la location est consentie à titre gratuit ;

Décision du 26/08/2024 : Conclusion d'une convention de Prêt à usage par la Commune au profit de Mr Romain NICOLAS et Madame Nadège TRANCHANT aux fins d'aménagement et d'exploitation d'un potager, sur la parcelle sise "CHAUVET" et cadastrée Section AD Numéro 139 ainsi que sur partie de la parcelle sise "CHAUVET" et cadastrée Section AD Numéro 140 :

- durée tacitement reconductible d'un an
- la location est consentie à titre gratuit ;

Décision du 26/08/2024 : Conclusion d'une convention de Prêt à usage par la Commune au profit de Mr Christian BOYER aux fins de pâturage et mise à l'abri de bétail, sur la parcelle sise "Plaine de LACHAUP" et cadastrée Section BR Numéro 13 :

- durée ferme, définitive et non tacitement reconductible commençant à courir au 15/11/2024 pour s'achever au 15/05/2025.
- la location est consentie à titre gratuit ;

Décision du 26/08/2024 : Conclusion d'un avenant à la convention de Prêt à usage par la Commune au profit de Mr Sylvain DUSSERRE aux fins de pâturage, pour ajout des parcelles sises à GAP et cadastrées Section H Numéro 132 et Section DY Numéros 7 et 187 :

- L'intégralité des autres clauses et conditions de la convention restent inchangées

Décision du 08/08/2024 : Annule et remplace : occupation d'un appartement à l'école Beauregard par Monsieur et Madame ORIGLIO Alfredo et Anne :

- La présente décision annule et remplace celle du 11 juillet 2024.

- Le dernier indice de référence des loyers (IRL) paru est celui du 2ème trimestre 2024, à savoir 145,17.
- Les autres conditions restent inchangées.

Décision du 01/08/2024 Convention pour utilisation des installations sportives municipales aux clubs sportifs 2024/2025 :

- du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 ;
 - La location est consentie à titre gracieux.
- Gymnase Cosec : Archers Gapençais, Gymnastique sportive Gap, Badminton, Gap Basket, Crash, Cirque de la lune, Twirling bâton, Gap Handball, Capoeira, Gap Hautes-Alpes Athlétisme
 - Gymnase J-C Lafaille : Gap Handball, Gap Volley, SUAPS, Gap Hautes-Alpes tennis de table Association Gapen'C, Rolling to Gap, Team Boxe Gap, UNSS, Twirling bâton, Escrime Gap
 - Gymnase Centre J. Manavella : Gap Basket, ASPTT Judo, Ju jitsu, Karaté budokan, Krav maga, Retraite sportive, Futsal Gap United
 - Gymnase Puymaure 1 : Judo club mauzan, Krav maga, Twirling bâton, Association Gapençaise Vita'gym, Ricochet danse
 - Gymnase Puymaure 2 : Association Gapençaise Vita'gym, Ainsi danse, Essence ciel, Toshinkan dojo, SAFCA
 - Gymnase Fontreynne : Association Gapençaise Vita'gym, Ricochet danse, Essence ciel, ASPTT Gym, Gap Hautes-Alpes Athlétisme, CCAS, Blackgames marching band
 - Gymnase République : Rép' Gym, Step by Step, Ju Jitsu
 - Gymnase Pasteur : Capoeira, Association Gapençaise Aikido, CCAS, Essence ciel, SAFCA, Hip Hop, Street Workout NBD
 - Gymnase Porte Colombe : Association Gapençaise Vita'gym, Toshinkan dojo, AS Yoga, Alpes Taekwondo, Yoga Vidya, Essence ciel, Les Foletons
 - Gymnase Beauregard : Association Spirale, AS Yoga, Centre Social Beauregard, Ricochet danse, Essence ciel, Tai Chi Chuan Saphir
 - Gymnase Les Pléiades : AS Yoga, Team Boxe, Alpes Taekwondo, Centre Social les Pléiades, Association Fête le mur, Essence ciel, Les Foletons
 - Gymnase la Pépinière : Essence ciel, Krav Maga, Tiempo Latino, ALSH Clairière, Mosaic Danse, AS Yoga, Crazy Friends Country Dancers
 - Stade Honneur Paul Givaudan : Gap Foot 05, Gap Hautes-Alpes Athlétisme, Gap Hautes Alpes Triathlon, Gap Sud Raid, 4° RC
 - Stade Provence 1 : Gap Foot 05, 4° RC, Foot loisirs
 - Stade Provence 2 : Gap Foot 05, 4° RC, Foot loisirs
 - Piste d'athlétisme : Gap Hautes Alpes Athlétisme, 4° RC, Gap Hautes Alpes Triathlon, Gap Sud Raid, AS Athlétisme Collège Fontreynne
 - Stade de Fontreynne : Gap Hautes Alpes Rugby, AS athlétisme Collège Fontreynne
 - Stade Bayard : Gap Hautes Alpes Rugby, Sasquatchs, Base Ball
 - Terrain Galleron : Base Ball
 - Salle la Blâche 1 : Boule Ferrée Gapençaise, Boule courcounious
 - Salle la Blâche 2 : Gap Alpes pétanque
 - Stade Nautique de Fontreynne : Cercle des Nageurs de Gap, Nageurs des torrents alpins, les aigles des mers, Association Gapen'C, AGV, Retraite sportive, ASPTT Gap aquagym,

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

EPGV, Gendarmerie Nationale, Police Nationale, Armée, Pompiers, ADSEA St Jean, Water polo, IME la Source, Sud Raid Triathlon, Gap Hautes-Alpes Triathlon, Association Sauvetage des Hautes Alpes

- Piscine République : AGV, GAUSEP, CCAS, Cercle des Nageurs de Gap, Plongée de Gap, Nageurs des torrents alpins
- Terrain beach volley au Stade Nautique : Gap Volley
- Alp'aréna : les Rapaces de Gap, Axel Gap

Décision du 24/07/2024 : Occupation d'un appartement à l'école Paul Emile Victor 20, avenue de Bure par Monsieur et Mesdames MATSEVKO Ivan, Mariia et Tetiana en lieu et place de France Terre d'Asile :

- durée du 9 mai 2024 jusqu'au 8 mai 2025 ;
- Les autres conditions restent inchangées.

Décision du 11/07/2024 : Occupation d'un appartement à l'école Beauregard par Monsieur et Madame ORIGLIO Alfredo et Anne

- du 5 août 2024 au 4 août 2025 ;
- Le loyer mensuel est fixé à 600,00 €. Ce montant fera l'objet d'une révision annuelle en fonction du nouvel indice de référence des loyers (IRL) correspondant au 1er trimestre 2024, soit 143,46.

Un forfait mensuel de 140 € sera demandé en sus pour les charges.

- Un dépôt de garantie de 600, 00 € sera également demandé aux occupants lors de leur entrée dans le logement.

Décision du 10/07/2024 : Convention de mise à disposition tripartite de la maison badin :

- convention de mise à disposition de l'Association Conférence Jeanne d'Arc des locaux au sein de La Maison Badin durant les travaux de l'opération du Carré de l'Imprimerie ;
- durée de trois à compter du 15 juin 2024 ;
- La location est consentie à titre gracieux.

Décision 05/07/2024 : Convention de mise à disposition à Impulse de locaux situés 2 Route de Patac :

- durée d'un an, commençant à courir à compter du jour de signature de la convention ;
- La location est consentie à titre gracieux.

Décision du 26/06/2024 : Location 23 rue Pérolière et 24 rue de la Manutention - Atelier artiste éphémère 2024 :

- la commune se porte preneur à bail civil, d'un local d'une superficie d'environ 30 m² sis à GAP (05000) 23, Rue Pérolière et 24, Rue de la Manutention, dans un immeuble cadastré Section CO Numéro 83 appartenant à la SCI BCDR, pour une durée de 2 mois à compter du 01/07/2024 pour se terminer le 31/08/2024.
- loyer mensuel de six cent cinquante euros

Décision du 26/06/2024 : Location 9 rue du Mazel - Atelier artiste éphémère 2024 :

- la commune se porte sous-locataire, d'un local sis à GAP (05000) 9, Rue du Mazel, appartenant à l'Office Public de l'Habitat des Hautes Alpes, et loué à Madame LEFRANCOIS, pour une durée de sous-location de 2mois commençant à courir le 01/07/2024 pour se terminer le 31/08/2024.
- loyer mensuel de six cent cinquante euros

Décision du 19/06/2024 : Mise à disposition local Atelier artistes éphémère (SCI Locapro05) :

- la commune se porte preneur à bail civil, d'un local d'une superficie d'environ 36 m² sis à GAP (05000) 3, Place aux Herbes, dans un immeuble cadastré Section CT Numéro 44 appartenant à la SCI LOCAPRO05, pour une durée de 2 mois à compter du 01/07/2024 pour se terminer le 31/08/2024 ;
- loyer mensuel de six cent cinquante euros

Décision du 19/06/2024 : Mise à disposition local Artiste éphémère

- la commune se porte preneur à bail civil, d'un local d'une superficie d'environ 14 m² sis à GAP (05000) 10ter Rue du Colonel Roux, dans un immeuble cadastré Section CT Numéro 56 appartenant à Monsieur BUMAT JeanPaul, pour une durée de 2 mois à compter du 01/07/2024 pour se terminer le 31/08/2024.
- loyer mensuel de quatre cent euros

Décision du 06/06/2024 : Annulation de la préemption réalisée par la Commune, sur Déclaration d'Intention d'Aliéner, d'un terrain dont l'assiette foncière est cadastrée Section BR Numéros 116 et 206, situé à GAP (05000) Lieudit "La Haute Tourronde", appartenant à Messieurs RIMAUD Michel et Franck :

- le projet en vue duquel la Commune avait exercé son droit de préemption sera réalisé sur d'autres parcelles dont l'acquisition est actuellement poursuivie et dont la situation et le classement urbanistique sont plus propices à la réalisation du projet d'intérêt général de la conservation de surfaces vertes en périphérie des surfaces urbanisées ;
- annulation de la décision communale N° D2024_04_24

Décision du 27/05/2024 : Occupation d'un appartement à l'école Paul Emile Victor 20, avenue de Bure par Monsieur et Mesdames MATSEVKO Ivan, Mariia et Tetiana :

- du 1er juin 2024 jusqu'au 31 mai 2025 ;
- loyer mensuel est fixé à 540,00 €

Décision du 28/05/2024 : Occupation d'un appartement à l'école de la Gare par Madame BARA Dihanatou :

- durée d'un an, à compter du 17 juin 2024 au 16 juin 2025.
- loyer mensuel est fixé à 500,00 €

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Tour de France - location de barrières	MEFRAN ALTRAD	7 776,00 € TTC	13/05/24

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Marché à procédure adaptée pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreynne pour le lot 3 : structure bois, métal	:MARGUERON (01300 BELLEY).	302 025,54 € HT	17/05/24
réaménagement du Stade Nautique	EYNAUD TP	5 826,61 € HT	22/05/24
Marché pour des études géotechniques et hydrogéologiques pour la construction d'un réservoir de 800 m3 Quartier Les Emeyères	CONFLUENCE SUD	8882.27 € HT	16/05/24
marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'acquisition de deux caissons polybenes TP de 10m3	Carrosserie Vincent	13 600,00 € HT.	24/05/24
Marché passé pour l'achat et l'accompagnement pour les mises en service de 3 Gateway LoRa et accès au coeur de réseau (1 an) auprès de la société BH TECHNOLOGIES-ELISE, 83170 BRIGNOLES	BH TECHNOLOGIES-ELISE, 83170 BRIGNOLES	18 000 € HT	04/04/24
Le marché subséquent N°2021-MS30 concernant l'achat d'un Peugeot Boxer benne pour le service nettoyage est attribué à la société Groupe CHOPARD, Route des Eyssagnières BP 49, 05 000 GAP.	SOCIETE AUTOMOBILE FRANCE ALPES (SAFA)	22 416,67 € HT	21/05/24
DIAGNOSTIC STRUCTUREL DES PLANCHES 6 RUE COLONEL ROUX DANS LE CADRE DE L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET D'UNE MAISON	Bureau d'Etudes structures MILLET	5 850,00 € H.T	03/06/24

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
INTERGENERATIONNELLE			
Marché pour la maintenance des groupes électrogènes des parkings en structure (Verdun, Muret et Bonne)	société KOHLER	12 420,00 € HT	04/06/24
MISSION D'INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES - POSE DE PIEZOMETRES AVEC RELEVÉ ET SUIVI DES TRAVAUX JUSQU'A RECEPTION	société KAENA	10 600,00 € H. T	04/06/24
Maintenance et hébergement du site du Quattro	Piment Rouge	7 008 € HT	24/05/24
Remplacement de la toile d'écran de projection pour le Quattro	société A.M.G-Fechoz	9 900 € HT,	23/05/24
Maintenance annuelle des équipements scéniques du Quattro	A.M.G Fechoz	6 930 € HT	24/05/24
Grande parade des sports - Film	LES ZONDITS	5 300 € TTC	05/06/2024
MAPA pour des travaux d'élagage face au COSEC	Jaubert EV,	6 100 € HT s	06/06/24

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
MAPA sans mise en concurrence pour la réparation d'une tondeuse Amazone Rockhopper	NOVA,	4331,16 € HT	07/06/24
MAPA pour la réfection du dallage place Alsace Lorraine	PMTP 05,	29 172 € HT	07/06/24
MAPA 2 - Marché à procédure adaptée pour le remplacement des luminaires pour le lot 3- Remplacement des luminaires pour le stade de glace Alp'Aréna de Gap avec la société NEXXLED (38240 BIVIERS).	NEXXLED	55 710 € HT	07/06/24
MAPA 2 - Marché à procédure adaptée pour le remplacement des luminaires pour le lot 3- Remplacement des luminaires pour le stade de glace Alp'Aréna de Gap avec la société NEXXLED (38240 BIVIERS).	NEXXLED	53 635€ HT	07/06/24
MAPA 2 - Marché à procédure adaptée pour le remplacement des luminaires pour le lot 3- Remplacement des luminaires pour le stade de glace Alp'Aréna de Gap avec la société NEXXLED (38240 BIVIERS).	LUMINEM	76 869,03€ HT	07/06/24

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
Maintenance 2024 des logiciels YouTransactor	YOUTRANSACTOR	4 678.50 € HT	10/06/2024
MAPA - marché à procédure adaptée pour l'acquisition de matériels de Travaux publics – Lot 2 – Achat d'un petit tractopelle d'occasion – 70 à 80 cv pour le service des Espaces Verts avec la Mairie D'Eyglis (05600 EYGLIERS) .	Mairie D'Eyglis	52 000 €	10/06/24
MAPA - marché à procédure adaptée pour L'acquisition de matériels de Travaux publics – Lot 1 – Achat d'une chargeuse sur pneus d'occasion pour le service Voirie avec la SAS Atelier du Déoule – (05110 - Plan de Lardier).	SAS L'atelier du Déoule	77 500€ HT	10/06/24/
Consultation portant sur la relance du lot 15 – VRD/Espaces verts est déclarée infructueuse en raison d'absence d'offre.	Infructuosité		11/06/24
Consultation portant sur la relance du lot 8 - Cloisons- Doublages-Faux plafonds est déclarée infructueuse en raison d'absence d'offre.	Infructuosité		11/06/24

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
MAPA - La consultation lancée pour l'acquisition de véhicules neufs et d'occasions est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une irrégularité décelée dans la procédure.	Infructuosité		12/06/24
Décision MAPA pour la fourniture de 2 bornes fontaine au Parc Givaudan	Frans Bonhomme	5500 € HT	19/06/24
Achat de Fournitures Administratives pour les services des collectivités du Groupement de commande	Librairie DAVAGNIER - GAP	Minimum 9 000€ HT Maximum 27.000€ HT	21/06/2024
Accord cadre mono-attributaire à bons de commande, en procédure adaptée pour la fourniture de livres et fichiers scolaires avec la société Librairie Davagnier (05000 GAP).	Librairie Davagnier - GAP	Minimum annuel HT 20 000,00 € Maximum annuel HT 50 000,00 €	25/06/2024
MAPA : acquisition de tables pour la Chapelle du Campus des Trois Fontaines	JPS Distribution (05000 GAP)	505,86 € HT	27/06/2024
MAPA : acquisition de chaises	JPS Distribution (05000	4 949,31 € HT	27/06/2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
pour la Chapelle du Campus des Trois Fontaines	GAP).		
MAPA 3 - Lot 3 - Marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire Anselme Gras à Gap pour le lot 3- Menuiserie extérieure Aluminium avec la société JLV ALUMINIUM VERRE ET STRUCTURE (26120 Chabeuil).	JLV ALUMINIUM VERRE ET STRUCTURE (26120 Chabeuil).	e 413.934,87 € HT	01/07/2024
MAPA 3- Lot 2- réhabilitation du groupe scolaire Anselme Gras à Gap	SAS INDIGO BATIMENT (84310 Morières-Lès-Avignons).	e 425.788,10 € HT.	01/07/2024
La consultation pour la réhabilitation du groupe scolaire Anselme Gras est déclarée infructueuse pour le 8- Serrurerie, en raison d'offre inacceptable.	Infructuosité		
Consultation pour la réhabilitation du groupe scolaire Anselme Gras est déclarée infructueuse pour le lot 7- Carrelage , en raison d'offre inacceptable.	Infructuosité		
MAPA : Fourniture des produits de traitement et d'entretien	Infructueux		05/07/2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Piscine lot 1 appel d'offre infructueux			
Réhabilitation partielle de la structure artificielle d'escalade du gymnase Lafaille de Gap	Société PYRAMIDE, 5 rue Gutenberg, 91070 BONDOUBLE., et un co-traitant Société ATOMS, 17 rue Pasteur Briançon	32 000 € HT	09/07/2024
MAPA - Marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire Beauregard à Gap pour le lot 1- Désamiantage avec la société Démolition Technologie (04220 SAINTE TULLE).	Démolition Technologie (04220 SAINTE TULLE).	82.000,00 € HT.	11/07/2024
MAPA 3 - Marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire Anselme Gras à Gap pour le lot 6- Cloisons, Faux-Plafonds avec la société OCAL (05000 Gap).	OCAL (05000 Gap).	7.123,00 € HT	11/07/2024
MAPA 3 - Marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire Anselme Gras à Gap pour le lot 5- Plomberie, Chauffage, ventilation avec la société ALPES ECO ÉNERGIE (05000 Gap).	ALPES ECO ÉNERGIE (05000 Gap).	51.092,67 € HT	11/07/2024
MAPA 3 - Marché à procédure	GAP'ELEC (05000	40.360,00 € HT.	11/07/2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire Anselme Gras à Gap pour le lot 4- Électricité avec la société GAP'ELEC (05000).			
MAPA - Accord cadre mono attributaire à Bons de commande pour l'Accord cadre mono attributaire à Bons de commande pour le Curage de réseaux et d'ouvrages d'eaux usées et pluviales du Groupement de commande – Lot 3 : : Opérations préventives sur ouvrages EU et EP (hors réseaux) avec AESP PAUCHON ET FILS SAS – (05000 - Gap).	AESP PAUCHON ET FILS SAS – (05000 - Gap).	Seuil maximum annuel : 15 000€ HT.	11/07/2024
MAPA - Accord cadre mono attributaire à Bons de commande pour le Curage de réseaux et d'ouvrages d'eaux usées et pluviales du Groupement de commande – Lot 2 : Opérations curatives d'urgence sur l'ensemble des réseaux et ouvrages avec AESP PAUCHON ET FILS SAS – (05000 - Gap).	AESP PAUCHON ET FILS SAS – (05000 - Gap).	Seuil maximum annuel : 30 000€ HT.	11/07/2024
MAPA - Accord cadre mono attributaire à Bons de commande pour le Curage de	AESP PAUCHON ET FILS SAS – (05000 - Gap).	Seuil maximum annuel : 20 000€ HT.	11/07/2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
réseaux et d'ouvrages d'eaux usées et pluviales du Groupement de commande – Lot 1 : Opérations préventives de Curage (réseaux EU et EP) avec AESP PAUCHON ET FILS SAS – (05000 - Gap).			
MAPA 3 - La consultation pour la réhabilitation du groupe scolaire Beaugard est déclarée infructueuse pour le lot 15-VRD- Espaces verts, en raison d'absence d'offres.	Infructuosité		
MAPA - Accord-cadre multi-attributaire à Bons de commande pour : La réalisation des petits travaux d'entretien multi-services des bâtiments scolaires. Lot n°2 : Travaux électriques et réseaux dans l'ensemble des écoles de la Ville de Gap avec les sociétés : GAPELEC (GAP) classée n°1 et IDEO (LE BOURG D'OISANS) classée n°2.	GAPELEC (GAP) classée n°1 et IDEO (LE BOURG D'OISANS) classée n°2	Seuil minimum pour une année : 1 000 € HT Seuil maximum pour une année 15 000 € HT	17/07/2024
MAPA - Accord-cadre multi-attributaire à Bons de commande pour : La réalisation des petits travaux d'entretien multi-services des bâtiments scolaires. Lot n°1 : Travaux	IDEO (38520 LE BOURG D'OISANS) classée n°1 - TRAIL INTERVENTION (GAP) classée n°2	Seuil minimum pour une année 5 000 € HT Seuil maximum pour une année 40 000 € HT	17/07/2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
<p>d'entretien et de réparation dans l'ensemble des écoles de la Ville de Gap avec les sociétés : IDEO (38520 LE BOURG D'OISANS) classée n°1 - TRAIL INTERVENTION (GAP) classée n°2.</p>			
<p>Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat d'un Citroen Berlingo d'occasion pour le service des bâtiments avec la SOCIETE AUTOMOBILE FRANCE ALPES (SAFA) Groupe CHOPARD, 05 000 GAP.</p>	<p>SOCIETE AUTOMOBILE FRANCE ALPES</p>	<p>13 787,53 € HT</p>	<p>19/07/2024</p>
<p>La consultation portant sur l'achat d'une fourgonnette pour le service des bâtiments est déclarée infructueuse en raison d'absence d'offre.</p>	<p>Infructuosité</p>		
<p>Le marché subséquent N°2021-MS37 concernant l'achat d'un petit fourgon benne d'occasion pour le service des espaces verts est attribué à la société Azur Trucks Distribution et Réparation, plaine de Lachaup, 05 000 GAP.</p>	<p>Azur Trucks Distribution et Réparation</p>	<p>20 416,00 € HT</p>	<p>19/07/2024</p>

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
Le marché subséquent N°2021-MS36 concernant l'achat d'une Renault Twingo 21 life pour le service de la régie d'information urbaine est attribué à la société SOCIETE AUTOMOBILE FRANCE ALPES (SAFA) Groupe CHOPARD, Route des Eyssagnières BP 49, 05 000 GAP.	SOCIETE AUTOMOBILE FRANCE ALPES (SAFA)	10 790,00 € HT	19/07/2024
Il est conclu un marché avec la société CASTRES EQUIPEMENT située à LANÇON DE PROVENCE (13680) pour le lot 3 de l'opération de mise en conformité de la station carburant des services techniques de la Ville de Gap.	CASTRES EQUIPEMENT	22 481.91€ HT	19/07/2024
Il est conclu un marché avec la société CASTRES EQUIPEMENT située à LANÇON DE PROVENCE (13680) pour le lot 2 de l'opération de mise en conformité de la station carburant des services techniques de la Ville de Gap.	CASTRES EQUIPEMENT située à LANÇON DE PROVENC	22 132.82€ HT	19/07/2024
MAPA 3 - marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire Beauregard à	GAPELEC	104.524,10 € HT - PSE 3 : 747,77 € HT -	22/07/2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Gap pour le lot 13- Électricité, courants faibles avec la société GAPELEC (05000 GAP).		PSE 4 : 291,00 € HT.	
MAPA 3 - marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire Beauregard à Gap pour le lot 12- Plomberie, Chauffage et ventilation avec la société LA GAPENCAISE DE CHAUFFAGE (05002 GAP CEDEX).	LA GAPENCAISE DE CHAUFFAGE	44.480,00 € HT.	22/07/2024
MAPA 3 - marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire Beauregard à Gap pour le lot 11- Plate-forme Escalier PMR avec la société EUROPA ALPES TECHNOLOGIES (05000 GAP).	EUROPA ALPES TECHNOLOGIES	22.300,00 € HT.	22/07/2024
MAPA 3 - marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire Beauregard à Gap pour le lot 10- Peinture avec la société SPINELLI (05000 GAP).	SPINELLI	43 375.50 € HT	23/07/2024
MAPA 3 - marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire Beauregard à Gap pour le lot 7- Menuiseries intérieures avec la société	CHARLES SAS	188.143,85 € HT	22 JUILLET 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
CHARLES SAS (05000 GAP).			
MAPA 3 - marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire Beauregard à Gap pour le lot 6- Menuiseries extérieures avec la société LMG (05400 LA ROCHE DES ARNAUDS).	LMG	420.750,00 € HT	22 JUILLET 2024
MAPA 3 - marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire Beauregard à Gap pour le lot 5- Serrurerie avec la société (05400 LA ROCHE DES ARNAUDS)	MÉTALLERIE CHEVALIER	93.000,00 € HT - PSE 3 : 950,00 €/HT	22 JUILLET 2024
MAPA 3 - marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire Beauregard à Gap pour le lot 4- Façades, isolation par l'extérieur avec la société PROVENCE RAVALEMENT PEINTURE (13014 MARSEILLE).	PROVENCE RAVALEMENT PEINTURE	376.297,50 € HT.	22 JUILLET 2024
MAPA 3 - marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire Beauregard à Gap pour le lot 3- Etanchéité avec la société SARL SMED (13011 MARSEILLE).	SARL SMED	69.998,12 € HT - PSE : 43 577,04 € HT.	22 JUILLET 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
MAPA 3 - marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire Beauregard à Gap pour le lot 2- Démolition GO VRD avec la société SAS THOMET (04200 SISTERON).	SAS THOMET	59.683,01 € HT.	22 JUILLET 2024
Travaux pour modification process de production - Cuisine centrale Gap.	société GAP FROID	8 500 € HT.	23 JUILLET 2024
Marché pour des études géotechniques et hydrogéologiques pour la réaménagement de l'usine de potabilisation d'eau potable de la ville de Gap avec la société CONFLUENCE SUD, 05200 EMBRUN.	CONFLUENCE SUD	9200.95 HT	5 JUILLET 2024
AMENAGEMENTS USINE BADIN - TRAVAUX DE SERRURERIE	société MCM	7 780,00 € H.T.	23 JUILLET 2024
MAPA - marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire Beauregard à Gap pour le lot 9- Carrelage, revêtement sols avec la société CÉRAMIQUE 2000 (05230 LA BÂTIE NEUVE).	société CÉRAMIQUE 2000	31.186,28 € HT.	5 AOÛT 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
Déclaration sans suite - lot 9- Aménagement des abords - réhabilitation du groupe scolaire Anselme Gras	sans suite		9 AOÛT 2024
MAPA - Accord-cadre multi- attributaire à Bons de commande pour les Travaux dans les bâtiments pour le Groupement de Commandes Ville de Gap/CCAS/Communauté D'Agglomération du Gapençais pour le lot 5 « Serrurerie » avec la société MCM (05000 GAP).	entreprise MCM	Minimum : 20 000 € HT Maximum : 600 000 € HT	9 AOÛT 2024
MAPA 2- fourniture et installation de matériel et équipement pour les offices de cantines et la cuisine centrale de Gap pour le lot 2	Société GAP FROID	Minimum 45 000 €HT Maximum 105 000 € HT	16 AOÛT 2024
MAPA 2- fourniture et installation de matériel et équipement pour les offices de cantines et la cuisine centrale de Gap pour le lot 1	Société BRIANCON MATÉRIEL HOTELIER SERVICES	Minimum 45 000 €HT Maximum 105 000 € HT	16 AOÛT 2024
l'acquisition de véhicules neufs et d'occasions	Sans suite		19 AOÛT 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
<p>MAPA-Accord-cadre multi-attributaire à Bons de commande pour les fournitures scolaires et travaux manuels et fourniture de jeux et jouets éducatifs pour les écoles publiques et les différents services pour le lot 3 pour le Groupement de Commandes Gap/Tallard/Durance avec les sociétés suivantes : - SOCIETE LIBRAIRIE DAVAGNIER (05000 GAP) classée n°1, - SOCIETE PAPETERIE PICHON (42340 VEAUCHE) classée n°2, - SOCIETE LACOSTE DACTYL Bureau et école (84250 LE THOR) classée n°3.</p>	<p>SOCIETE LIBRAIRIE DAVAGNIER SOCIETE PAPETERIE PICHON SOCIETE LACOSTE DACTYL Bureau et école</p>	<p>Minimum HT : 12 000 € Maximum HT : 20 000 €</p>	
<p>MAPA-Accord-cadre multi-attributaire à Bons de commande pour les fournitures scolaires et travaux manuels et fourniture de jeux et jouets éducatifs pour les écoles publiques et les différents services pour le lot 2 pour le Groupement de Commandes Gap/Tallard/Durance avec les sociétés suivantes : - SOCIETE LIBRAIRIE DAVAGNIER (05000 GAP) classée n°1, - SOCIETE PAPETERIE PICHON (42340 VEAUCHE) classée n°2, - SOCIETE LACOSTE DACTYL Bureau et école (84250 LE</p>	<p>SOCIETE LIBRAIRIE DAVAGNIER SOCIETE PAPETERIE PICHON SOCIETE LACOSTE DACTYL Bureau et école</p>	<p>Minimum HT : 6 000 € Maximum HT : 16 000 €</p>	<p>3 SEPTEMBRE 2024</p>

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
THOR) classée n°3.			
MAPA-Accord-cadre multi-attributaire à Bons de commande pour les fournitures scolaires et travaux manuels et fourniture de jeux et jouets éducatifs pour les écoles publiques et les différents services pour le lot 1, pour le Groupement de Commandes Gap/Tallard/Durance avec les sociétés suivantes : - SOCIETE LIBRAIRIE DAVAGNIER (05000 GAP) classée n°1, - SOCIETE PAPETERIE PICHON (42340 VEAUCHE) classée n°2, - SOCIETE LACOSTE DACTYL Bureau et école (84250 LE THOR) classée n°3.	SOCIETE LIBRAIRIE DAVAGNIER SOCIETE PAPETERIE PICHON SOCIETE LACOSTE DACTYL Bureau et école	Minimum HT : 25 000 € Maximum HT : 54 000 €	3 SEPTEMBRE 2024
MAPA - Accord-cadre à bon de commandes mono-attributaire pour les Prestations de sécurité des personnes, Malveillance de l'événementiel et SSIAP avec la société OMEGA SECURITE .	OMEGA SECURITE	Minimum HT 35 000 € Maximum HT 110 000 €	4 SEPTEMBRE 2024
Il est conclu un marché pour la fourniture de pièces pour la réparation de la surfaceuse de la patinoire avec l'entreprise SYNERGLACE située au 5 rue de la Forêt , 68 990 HEIMSBRUNN .	SYNERGLACE	5 435,97 € H.T	26 AOÛT 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Festival Eclat(s) d'été : location d'une grande scène	société STAGE UP	16 938.60 € HT	5 SEPTEMBRE 2024
Festival des Cultures et musiques du Monde : hébergement et restauration d'un groupe	hôtel IBIS	4 978.89 €	5 SEPTEMBRE 2024
Conservatoire à Rayonnement Départemental : acquisition de matériel de sonorisation pour la nouvelle salle de danse	Sonalp	11637,00 € HT	2 SEPTEMBRE 2024
Conservatoire à Rayonnement Départemental : acquisition de rideaux scéniques pour la salle de danse	Sonalp	2155€ HT	2 SEPTEMBRE 2024
Marché public : acquisition d'une structure de jeux gonflables	Société AQUA EVENTS	10 298,00 € HT	6 SEPTEMBRE 2024
ESPLANADE DU TEMPO - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	SOCOTEC CONSTRUCTION	10 650,00 € HT	2 SEPTEMBRE 2024
PARKING DESMICHELIS - ENEDIS RACCORDEMENT RESEAU COTE RUE CARNOT A GAP	ENEDIS sis Groupe recettes TPR2 et vente diverse	5 721,35 €HT	2 SEPTEMBRE 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
PARKING DESMICHELS - ENEDIS RACCORDEMENT POSTE DE LA CITE DESMICHELS	société ENEDIS sis Groupe recettes TPR2 et vente diverses	11 325,15 € H.T	2 SEPTEMBRE 2024

AVENANTS :

OPÉRATION	TITULAIRE	OBJET	DATE DÉCISION
Avenant n°1 au marché n°2024240121 de maintenance des installations de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments - Lot n°2 : Climatisation	ENGIE ENERGIE SERVICES (13320 BOUC-BEL-AIR),	Précision sur la durée	21/05/ 24
Avenant n°1 au marché n°2024240122 de maintenance des installations de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments - Lot n°1 : Chaufferies, CTA et Groupe Froid	SOGETHA (05000 Gap)	Précision sur la durée	21/05/ 24
Avenant n°1- accord-cadre à bons de commandes multi-attributaire n°2024240082 conclu le 10/05/2024 avec les sociétés BR SERVICES et ALPES AFFICHAGE pour l'Entretien, maintenance et affichage des mobiliers urbains du réseau municipal (planimètres et abribus)	BR SERVICES et ALPES AFFICHAGE .	Précision sur le CCTP	20/06/ 24
Avenant n°3-maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase multi-sports	MV ARCHITECTES	Précision sur la durée	21/06/ 24
Avenant n°1 au marché n°2024240144 pour la construction d'un gymnase multi-	FOOGA SPORTS (69150 DECINES CHARPIE)	Précision sur le CCAP	25/06/ 24

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	OBJET	DATE DÉCISION
sports au quartier de Fontreyne lot 13 – équipements sportifs, avec la société FOOGA SPORTS (69150 DECINES CHARPIE)			
Avenant n°1 au marché n°2024240143 pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 12 – photovoltaïque, avec la société	PROVENCE ECO ENERGIES (13670 SAINT ANDIOL)	Précision sur le CCAP	25/06/24
Avenant n°1 au marché n°2024240142 pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 11 –électricité, CFO / CFA, SSI, avec la société INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR (05000 GAP)	INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR (05000 GAP)	Précision sur le CCAP	25/06/24
Avenant n°1 au marché n°2024240141 pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 10 – CVC, plomberie, avec la SARL THERMA GED (05000 GAP)	THERMA GED (05000 GAP)	Précision sur le CCAP	25/06/24
Avenant n°1 au marché n°2024240140 pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 9 – peinture, nettoyage, avec la	GARCIN PEINTURE (05000 GAP)	Précision sur le CCAP	25/06/24

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	OBJET	DATE DÉCISION
Société GARCIN PEINTURE (05000 GAP)			
avenant n°1 au marché n°2024240139 pour la construction d'un gymnase multi- sports au quartier de Fontreyne lot 8 – Revêtements de sols durs et souples, avec la Société d'exploitation CHARLES SAS (05000 GAP)	CHARLES SAS (05000 GAP)	Précision sur le CCAP	25/06/ 24
Avenant n°1 au marché n°2024240138 pour la construction d'un gymnase multi- sports au quartier de Fontreyne lot 7 – Revêtements de sols durs et souples, avec la SAS 2SRI (83330 LE BEAUSSET)	SAS 2SRI (83330 LE BEAUSSET)	Précision sur le CCAP	25/06/ 24
Avenant n°1 au marché n°2024240137 pour la construction d'un gymnase multi- sports au quartier de Fontreyne lot 6 – cloisons, doublages, plafonds, avec la	SARL BARBIERI (05000 GAP)	Précision sur le CCAP	25/06/ 24
Avenant n°1 au marché n°2024240136 pour la construction d'un gymnase multi- sports au quartier de Fontreyne lot 5 – menuiseries extérieures,	CMA (84120 PERTUIS)	Précision sur le CCAP	25/06/ 24

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	OBJET	DATE DÉCISION
serrurerie, avec la société			
Avenant n°1 au marché n°2024240135 pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 4 – couverture bardage, avec la société EMB (13120 GARDANNE)	EMB (13120 GARDANNE)	Précision sur le CCAP	25/06/24
Avenant n°1 au marché n°2024240134 pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 3 – structure bois, métal avec la société	MARGUERON (01300 BELLEY).	Précision sur le CCAP	25/06/24
Avenant n°1 au marché n°2024240132 pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 1 - VRD avec la société SARL JMTP (05000 PELLEAUTIER)	SARL JMTP (05000 PELLEAUTIER)	Précision sur le CCAP	25/06/24
Avenant n°1 au marché n°2024240132 pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 1 - VRD avec la société SARL JMTP (05000 PELLEAUTIER)	SARL JMTP (05000 PELLEAUTIER)	Précision sur le CCAP	25/06/24
Avenant n°1 au marché	SAS FESTA (05500 SAINT-	Précision sur le	25/06/

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	OBJET	DATE DÉCISION
n°2024240133 pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne lot 2 – structure béton avec la société SAS FESTA (05500 SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR)	BONNET-EN-CHAMPSAUR)	CCAP	24
Avenant n°1 - réalisation de prestations de levés topographiques - lot n°1 Levées topographiques- n	GEOFIT	Changement de titulaire suite à fusion-absorption	12/07/24
Avenant n°1 - réalisation de prestations de levés topographiques - lot n°2 prestations foncières- Changement de titulaire suite à fusion-absorption	GEOFIT	Changement de titulaire suite à fusion-absorption	12/07/24

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Fourniture de matériel électrique et d'éclairage public lot 1	EDDEP	Minimum: 30 000€ Maximum: 360 000€	25/07/24
Fourniture de matériel électrique et d'éclairage public lot 2	REXEL	Minimum: 180 000€ Maximum: 1 300 000€	25/07/24
Fourniture de matériel électrique et d'éclairage public lot 3	ETEC	Minimum: 15 000€	25/07/24

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
		Maximum: 110 000€	
Fourniture de matériel électrique et d'éclairage public lot 4	ETEC	Minimum: 30 000€ Maximum: 180 000€	25/07/24
Fourniture de matériel électrique et d'éclairage public lot 5	BLACHERE	Minimum: 20 000€ Maximum: 270 000€	25/07/24

AFFAIRES JURIDIQUES :

Actions en justice :

Date	Objet	Requérants	Représentation
11/09/2024	Recours en référé-suspension refus de déclaration préalable déposée par Bouygues Telecom et Cellnex / Bâtiment Saint Louis	Bouygues Telecom et Cellnex	Interne
15/07/2024	Recours pour excès de pouvoir relatif au Complément de Traitement Indiciaire	Agent	Interne
17/06/2024	Recours pour excès de pouvoir relatif relatif à une demande indemnitaire en urbanisme	Pétitionnaire	Interne
13/06/2024	Recours pour excès de pouvoir demandant l'annulation de la Délibération n°2023_12_08_46 du 8 décembre 2023 portant Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (rue des Silos) - Approbation	Riverains	Interne

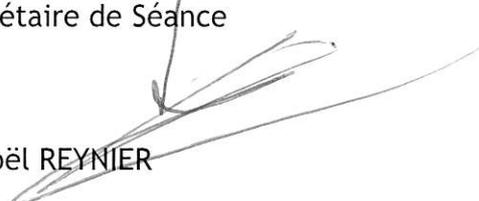
Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

La Maire-Adjointe


Maryvonne GRENIER

Le Secrétaire de Séance


Joël REYNIER

Transmis en Préfecture le : 11 OCT 2024

Affiché ou publié le : 11 OCT 2024